

A/T.G

AUDIENCE DU : MARDI 25 JUIN 2024
2^E CH-CC CHAMBRE : CORRECTIONNELLE
NOMBRE DE DOSSIERS : 40

SALLE : C
HEURE : 09 HEURES

COMPOSITION :

Président : Cosme AHOYO .

Assesseurs { Clotaire ZOUNHO
Lucien ABALLO

Ministère public : Raoul Olivier B. TCHIAKPE

Greffier : Toyetin Gaël ALLADAYE

N° D'ORDRE	N° DU DOSSIER	NOM & PRENOMS DES PREVENUS	NOM & PRENOMS DES PARTIES	INFRAC TI ON	ORIGINE	DECISION DE LA COUR
AFFAIRES EN DELIBERE						
1.	520/PG-A/CC/23	YOCLOUNON Rodrigue MD : 08/06/2023	FECECAM Dassa-Zoumé représenté par FAMGBA Franck	Vol et abus de confiance	Dassa-Zoumé	Délibéré prorogé au 09 juillet 2024

8

2.	023/PG-A/CC/24	DENONWEMA K. Brice MD : 31-08-2023	HAYIKOU Simon	Escroquerie	Comé	Délibéré rabattu, réouverture des débats ; Renvoi au 23 juillet 2024 pour continuation.
3.	059/PG-A/CC/24	ZOUGOU Agossou ATCHOUWA Athanase GNONWA Nicéphore SMD	YA AFODOYI TOFFO Agbannon représentée par TINNANKPON Benoît	Destruction de plants	Abomey	La Cour confirme, en toutes ses dispositions, le jugement n° 971/2FD/23 rendu le 11 décembre 2023 par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Abomey ; Condamne les parties civiles TINNANKPO Benoît et TINNANKPO Zacharie aux frais ; Contrainte par corps : 10 jours pour les frais ; Délai de pourvoi : trois (03) jours.

4.	075/PG-A/CC/24	GANDO Joachim MD : 07-12-2023	DANSOU Janvier	CBV	Comé	La Cour confirme, en toutes ses dispositions, le jugement contradictoire n° 118/IFD/23 rendu le 27 décembre 2023 par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Comé statuant en matière correctionnelle de flagrants délits ; Condamne le prévenu GANDO Joachim aux frais ; Contrainte par corps : 10 jours pour les frais Délai de pourvoi : trois (03) jours.
5.	076/PG-A/CC/24	ZINGBA Wenceslas Yaovi Togbédji MD : 19-12-2023	AGBETO Claude ALI Sourou Roger	Escroquerie	Comé	La Cour confirme le jugement contradictoire n° 123/IFD/23 rendu le 27 décembre 2023 par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Comé en ce qu'il a retenu le prévenu ZINGBA Wenceslas Yaovi Togbédji dans les liens de la prévention d'escroquerie et condamné à cinq cent mille (500.000) francs CFA d'amende ferme, à un million trois cent quinze mille (1.315.000) francs CFA de dommages-intérêts et aux frais ; L'infirme par contre en ce qui concerne le quantum de la peine privative de liberté ; Statuant à nouveau ; Condamne le prévenu à quarante-huit (48) mois d'emprisonnement ferme et aux frais ; Contrainte par corps : 10 jours pour les frais ; Délai de pourvoi : trois (03) jours.

6.	127/PG-A/CC/24	AMASSE Sènou Franck MD : 21-11/2023	HOUNMETIN Agnès	Vente de parcelle à acquéreurs multiples	Abomey	<p>La Cour confirme le jugement contradictoire n° 47/1FD/2024 rendu le 26 janvier 2024 par la chambre correctionnelle de flagrants délits du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Abomey, en toutes ses dispositions ;</p> <p>Condamne le prévenu AMASSE Sènou Franck aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : 10 jours pour les frais</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>
7.	132/PG-A/CC/24	DONOU Anagonou Dieu-Donné BONOU Jonas HESSOU Bessan Louis HESSOU Afia Nadège Tous SMD	HESSOU Grégoire HESSOU Appolinaire	Abus de confiance	Lokossa	Délibéré prorogé au 23 juillet 2024

8.	148/PG-A/CC/24	DOUALLA Jaurès SOKPON Pierre Tous MD : 04-01-2024	DOKO Bienvenu	Vol de vivres	Dassa-Zoumé	La Cour infirme, en toutes ses dispositions, le jugement contradictoire n° 015/2FD/24 rendu le 22 janvier 2024 par la chambre correctionnelle de flagrants délits du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Dassa-Zoumé ; Statuant à nouveau ; Relaxe les prévenus DOUALLA Jaurès et SOKPON Pierre au bénéfice du doute ; Met les frais à la charge du trésor public ; Délai de pourvoi : trois (03) jours.
9.	149/PG-A/CC/24	MEDENOU S. Jean- Pierre SOULEYMANE Rachidi Tous MD : 18-12-2023 ROUFAÏ Rachitou MD : 04-01-2024 KPASSASSI E. Aurince SMD ALOBATIN Emile SMD	DJEBATIN Pascaline BOURANDI Fousséni MAFFON Constantin AMOUSSOU Véronique et autres	Outrage à agent Vol simple	Savalou	La Cour confirme, en toutes ses dispositions, le jugement contradictoire n° 030/2FD/2024 rendu le 14 février 2024 par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Savalou ; Condamne GUEDEGBE Hervé et DJEBATIN Pascaline aux frais ; Contrainte par corps : 10 jours pour les frais Délai de pourvoi : trois (03) jours.

10.	170/ PG-A/CC/24	NOUMONVI Odilon MD : 30-01-2024	MADOKPON Armand LOKO Honoré	Cous et blessures volontaires	Comé	<p>La Cour confirme le jugement n° 011/2FD/2024 rendu le 14 février 2024 par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Comé, en toutes ses dispositions;</p> <p>Condamne le prévenu aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : 10 jours pour les frais</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>
11.	181/PG-A/CC/24	AGBLO Mathias AVAGBO Françoise tous MD : 02-11-2023	LOGBO Martin KOUAKANNO U Zinsou	Abus de confiance	Dassa-Zoumè	<p>La Cour confirme, en toutes ses dispositions, le jugement contradictoire n° 086/FD1/23 rendu le 06 décembre 2023 par la première chambre correctionnelle du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Dassa-Zoumè sauf en ce qui concerne le quantum de la peine privative de liberté infligée à la prévenue AVAGBO Françoise ;</p> <p>Infirme en conséquence, le jugement querellé sur ce point ;</p> <p>Statuant à nouveau ;</p> <p>Condamne la prévenue AVAGBO Françoise à dix-huit (18) mois d'emprisonnement dont douze (12) mois ferme et aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : 10 jours pour les frais</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>

12.	185/PG-A/CC/24	GOUDEGNON Noël MD : 18-01-2024	DICKO Adaly	Empoisonnement d'animaux domestiques sans nécessité	Abomey	<p>La Cour infirme, en toutes ses dispositions, le jugement n° 157/2FD/24 rendu le 19 février 2024 par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Abomey ;</p> <p>Evoquant et statuant à nouveau ;</p> <p>Constate qu'il existe un doute quant à la commission par le prévenu des faits à lui reprochés ;</p> <p>Relaxe le prévenu GOUDEGNON Noël au bénéfice du doute ;</p> <p>Met les frais à la charge du trésor public ;</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>
13.	189/PG-A/CC/24	TCHOKPONHOUE Alexandrine TCHOKPONHOUE Mélanie MD : 23-01- 2024	DOSSA Dossou Maurice	Coups et blessures volontaires	Dassa-Zoumé	<p>La Cour déclare irrecevable l'appel formé par monsieur DOGLOE D. Noël contre le jugement n° 027/FD1/24 du 03 avril 2024 pour défaut de qualité ;</p> <p>Dit que le jugement querellé recouvre dès lors ses entiers effets ;</p> <p>Condamne DOGLOE D. Noël aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : 10 jours pour les frais</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>

14.	190/PG-A/CC/24	GARBA Manou MD : 15-02-2024	SERIKI Boubé	Vol de bœufs	Dassa-Zoumé	<p>La Cour infirme le jugement n° 034/2FD/2024 rendu le 11 mars 2024 par la deuxième chambre correctionnelle du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Dassa-Zoumé, en toutes ses dispositions ;</p> <p>Statuant à nouveau ;</p> <p>Constate qu'il subsiste un doute quant à la commission des faits reprochés au prévenu ;</p> <p>Relaxe en conséquence le prévenu GARBA Manou au bénéfice du doute ;</p> <p>Met les frais à la charge du trésor public ;</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>
15.	191/PG-A/CC/24	METON Augustin MD : 15-02-2024	OGA Ambroise	Vol de cabris	Dassa-Zoumé	<p>La Cour confirme le jugement n° 037/FD2/24 rendu le 11 mars 2024 par la deuxième chambre correctionnelle des flagrants Délits du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Dassa-Zoumé en ce qu'il a retenu le prévenu METON Augustin dans les liens de la prévention de vol de cabris et condamné à cent mille (100.000) francs CFA d'amende ferme et aux frais ;</p> <p>Infirmé, par contre, ledit jugement en ce qui concerne le quantum de la peine privative de liberté ;</p> <p>Statuant à nouveau ;</p> <p>Condamne le prévenu METON Augustin à six (06) mois d'emprisonnement ferme et aux frais ;</p> <p>Fixe la contrainte par corps à dix (10) jours pour les frais et vingt (20) jours pour l'amende ;</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours ;</p>

16.	197/PG-A/CC/24	AWOSSAN Bernard MD : 22-06-2023	DJAGBO Marcel	Escroquerie	Abomey	<p>La Cour confirme le jugement contradictoire n° 498/3FD/23 rendu le 12 octobre 2023 par la troisième chambre des flagrants délits du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Abomey en ce qu'il a retenu le prévenu AWOSSAN Bernard dans les liens de la prévention d'escroquerie et l'a condamné à deux cent mille (200.000) francs CFA d'amende ferme et aux frais ;</p> <p>Infirmes, par contre, ledit jugement en ce qui concerne le quantum de la peine privative de liberté ;</p> <p>Statuant à nouveau ;</p> <p>Condamne le prévenu AWOSSAN Bernard à trente-six (36) mois d'emprisonnement dont douze (12) mois ferme et aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : dix (10) jours pour les frais ; dix (10) jours pour l'amende ;</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>
17.	198/PG-A/CC/24	HOUNTONDJI Narcisse MD : 21-09-2023	FANGBEDJI Ruffin	Vol simple	Abomey	<p>La Cour confirme le jugement n° 567/3FD/2023 rendu le 16 novembre 2023 par la troisième chambre des flagrants délits du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Abomey en ce qu'il a retenu le prévenu HOUNTONDJI Narcisse dans les liens de la prévention de vol et l'a condamné à soixante (60) mois d'emprisonnement ferme et aux frais ;</p> <p>Infirmes, cependant, ledit jugement en ce qui concerne le quantum de la peine privative de liberté ;</p> <p>Statuant à nouveau ;</p> <p>Condamne le prévenu à trente-six (36) mois d'emprisonnement dont douze (12) mois ferme et aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : dix (10) jours pour les frais ;</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>

18.	216/PG-A/CC/24	AMADOU NANA Benazir MD : 08-01-2024	HOUSSOU Kouassi Joachim	Abus de confiance	Lokossa	<p>La Cour confirme le jugement contradictoire n° 092/IFD/2024 rendu le 27 février 2024 par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Lokossa en ce qu'il a retenu la prévenue dans les liens de la prévention d'abus de confiance ;</p> <p>L'infirmé, cependant, en ce qui concerne le quantum de la peine et des amendes ;</p> <p>Statuant à nouveau ;</p> <p>Le condamne à douze (12) mois d'emprisonnement dont six (06) mois ferme, à cent mille (100.000) francs CFA d'amende et aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : dix (10) jours pour les frais et amendes ;</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>
19.	217/PG-A/CC/24	GBEGBENOU Reine MD : 02-09-2023	SOSSOU Cathérine	Escroquerie	Lokossa	<p>La Cour confirme le jugement contradictoire n° 091/IFD/2024 rendu le 27 février 2024 par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Lokossa en ce qu'il a retenu la prévenue GBEGBENOU Reine dans les liens de la prévention d'escroquerie ;</p> <p>L'infirmé, cependant, en ce qui concerne le quantum de la peine et des amendes ;</p> <p>Statuant à nouveau ;</p> <p>Le condamne à douze (12) mois d'emprisonnement dont huit (08) mois ferme, à vingt-cinq mille (25.000) francs CFA d'amende et aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : dix (10) jours pour les frais et amendes ;</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>

20.	218/PG-A/CC/24	DOSSA Adam MD : 29-01-2024	ASSOGBA Yvette	Violences et voies de fait	Lokossa	<p>La Cour confirme le jugement contradictoire n° 076/1FD/2024 rendu le 13 février 2024 par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Lokossa en ce qu'il a retenu le prévenu dans les liens de la prévention de violences et voies de fait ;</p> <p>L'infirme, cependant, en ce qui concerne le quantum de la peine et des amendes ;</p> <p>Statuant à nouveau ;</p> <p>Le condamne à douze (12) mois d'emprisonnement ferme, à vingt-cinq mille (25.000) francs CFA d'amende et aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : dix (10) jours pour les frais et amendes ;</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>
21.	219/PG-A/CC/24	HOUEGNON Sètonou Hyacinthe 19-09-2023 HOUNKOUTO Obert 28-11-2023	Dah TOMEVO Akomou	Abattage d'arbres appartenant à autrui Usurpation de titre et complicité	Abomey	<p>La Cour confirme le jugement contradictoire n° 597/3FD/2023 rendu le 30 novembre 2023 rendu par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Abomey en ce qu'il a retenu le prévenu dans les liens de la prévention d'abattage d'arbres appartenant à autrui ;</p> <p>L'infirme, cependant, en ce qui concerne le quantum de la peine et des amendes ;</p> <p>Statuant à nouveau ;</p> <p>Le condamne à huit (08) mois d'emprisonnement ferme, à vingt-cinq mille (25.000) francs CFA d'amende et aux frais ;</p> <p>Contrainte par corps : dix (10) jours pour les frais et amendes ;</p> <p>Délai de pourvoi : trois (03) jours.</p>

ANCIENNES AFFAIRES AVEC DETENUS

22.	160/PG-A/CC/24	KPONHINDO Damien MD : 06-03-2024	TCHIDEHOU Tolodé KLOBECHI Balovi	Violences et voies de fait	Aplahoué	Délibéré au 09 juillet 2024
23.	195/PG-A/CC/24	KPATCHA Théodore MD : 10-05-2023	ZOUHOU Paul	Esroquerie	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024

NOUVELLES AFFAIRES AVEC DETENUS

24.	203/PG-A/CC/24	De SOUZA Luciano MD : 17-10-2023	GANDAHO Placide et autres	Vol	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
-----	----------------	-------------------------------------	------------------------------	-----	--------	-----------------------------

25.	204/PG-A/CC/24	KOBA Enock BOSSI Félicien Tous MD : 13-07-2023	EWINSOU Jacques	Vol	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
26.	205/PG-A/CC/24	AMADOU Chakirou MD : 08-08-2023	HOUNDONOU GBO Dieudonné et autres	Vol	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
27.	206/PG-A/CC/24	KAGBANON Judicaël MD : 11-07-2023	AYELLO ADANBADJI Michel	Vol	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
28.	207/PG-A/CC/24	KOUDORO Angelo MD : 28-03-2023	CHABI Joseph	Vol de moto	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024

29.	208/PG-A/CC/24	EKPAHLE Toussaint MD : 07-12-2023	Famille AKLE Famille TOGBENOU	Complicité d'escroquerie	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
30.	209/PG-A/CC/24	ATEKLE Isaac MD : 11-07-2023	FANGBEDJI Emile	Vol de divers objets	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
31.	210/PG-A/CC/24	AYEDOUN Dine MD : 20-07-2023	SINATOUNDO Sanni	Vol de chèvres	Abomey	Délibéré au 09 juillet 2024
32.	211/PG-A/CC/24	ADILEHOU Ronaldo MD : 28-09-2023	OKON Pricious	Tentative de vol	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024

8

33.	212/PG-A/CC/24	AGBLAGUI Bonaventure MD : 17 août 2023	TONOUKOUIN Victorin	Vol de divers biens	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
34.	220/PG-A/CC/24	GBEBOUME Lucien MAKON Damien Tous MD : 31-10-2023	HESSAVI Elie	Vol d'objets métalliques	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
35.	222/PG-A/CC/24	TCHAKLI Alexandre ADOKO Rémi Tous MD : 03-10-2023	AGOSSOUNO N Achille	Vol de porcs	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
36.	225/PG-A/CC/24	AMIDOU Arouna ABOUBAKAR Sidi OUSMANE Ori Tous MD : 09 mai 2023	ZACHARIA Abdoulaye	Vol et recel de motocyclette – Association de malfaiteurs	Abomey	Délibéré au 09 juillet 2024

ANCIENNE AFFAIRE SANS DETENU

37.	518/PG-A/CC/23	KABRA Issiaka SMD	OLAGBADA Arouna Memboutou	DM - DPMA	Savalou	Délibéré au 23 juillet 2024
-----	----------------	----------------------	---------------------------------	-----------	---------	-----------------------------

NOUVELLES AFFAIRES SANS DETENUS

38.	221/PG-A/CC/24	WANOU Joseph WANOU Henri Tous SMD	BOGNISSOU Didier	Abattage d'arbres appartenant à autrui	Abomey	Renvoi au 23 juillet 2024 pour convoquer les prévenus
39.	223/PG-A/CC/24	KINHOUE Abraham MD : 07-09-2023	CHAKPONTE Abel ADIMI Aristide	Abus de confiance	Abomey	Renvoi au 23 juillet 2024 pour convoquer le prévenu
40.	224/PG-A/CC/24	HOUNSOU Bertrand SMD	Héritiers de feu ATTINKPEDJO U-GUEZO représentés par ATTINKPEDJO I.K. Richard	Occupation d'immeuble frappé d'indisponibi lité	Abomey	Renvoi au 09 juillet 2024 pour constitution de conseil par le prévenu

Fait au Parquet Général d'Abomey, le 18 juin 2024


 LE PROCUREUR GENERAL,
 LE 1^{er} SUBSTITUT GENERAL


Ambroise K. ADJIBOYE